



République Française
Département de l'Hérault
Extrait du registre des délibérations
Commune de Ganges

Date de la Convocation : 3 avril 2024

Séance du mercredi 10 avril 2024

Présents : 15
Absents : 6
Représentés : 6

L'an deux mille vingt quatre
et le mercredi dix avril à 18h30,
le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de Monsieur Michel FRATISSIER, Maire

Votes : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. FRATISSIER, Maire, MM. FABRIER, HOST B, VIVANCOS, Mmes SANTNER Adjoints, MM ASDIH, BOUDOU, CANARD, CHANTON, FRANCOIS, RIGAUD, SABATIER, Mmes AURIERES-VIALLA, LECONTE, HOST N Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme VIALA par Mme LECONTE, Mme LETERTRE par Mme SANTNER, Mme EL GHOUGH par Mme HOST, Mme VIGNAL par Mme AURIERES, Mme FINO par M. FABRIER, M. CAUMON par M. FRATISSIER.

Absents Excusés : M. ESTEVE, M. FAUCHEUR, Mme KNIPPER-GERARD, M. SOULAGES, M. VIDAL, Mme VINCENT.

Objet 1 : Compte administratif et compte de gestion 2023 - Budget Principal

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2023 pour le budget principal tels qu'ils figurent dans le compte administratif et le compte de gestion du Comptable.

	Résultat de clôture cumulé 2022	Affectation résultat 2022	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture cumulé 2023
Section d'investissement				
Recettes de l'exercice		830 000	2 186 473.82	
Dépenses de l'exercice			2 116 114.30	
Excédent			70 359.52	
Déficit	-1 094 183.92			1 023 824.40

	Résultat de clôture cumulé 2022	Affectation résultat 2022	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture cumulé 2023
Section de fonctionnement				
Recettes de l'exercice		473 163,39	4 170 217.69	
Dépenses de l'exercice			3 509 531.47	
Excédent	1 303 163.39		660 686.22	1 133 849.61
Déficit				
TOTAL par colonnes	208 979.47		731 045.74	110 025.21

Reste à réaliser recettes investissement réelles : 912 929,77€

Reste à réaliser dépenses investissement engagées : 277 240,55€

Solde restes à réaliser : + 635 689.22 €

Résultat investissement 1 023 824.40 – 635 689.22 solde restes à réaliser = déficit 388 135.15 €

Monsieur le Maire propose donc d'approuver le compte administratif et le compte de gestion 2023 et d'affecter ainsi le résultat de fonctionnement

- au compte 1068 la somme de 500 000€
- au compte 002 la somme de 633 829,61 €

Monsieur le Maire quitte la salle, Madame Santner fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif et le compte de gestion 2023 du budget principal comme présenté ci-dessus et décide d'affecter le résultat de fonctionnement ainsi :

- ✓ au compte 1068 la somme de 500 000€.
- ✓ au compte 002 la somme de 633 829.61 €

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

 Le Maire,
Michel FRATISSIER



République Française
Département de l'Hérault
Extrait du registre des délibérations
Commune de Ganges

Date de la Convocation : 3 avril 2024

Séance du mercredi 10 avril 2024

Présents : 15
Absents : 6
Représentés : 6

Votes : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt quatre
et le mercredi dix avril à 18h30,
le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de Monsieur Michel FRATISSIER, Maire

Présents : M. FRATISSIER, Maire, MM. FABRIER, HOST B, VIVANCOS, Mmes SANTNER Adjoints, MM ASDIH, BOUDOU, CANARD, CHANTON, FRANCOIS, RIGAUD, SABATIER, Mmes AURIERES-VIALLA, LECONTE, HOST N Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme VIALA par Mme LECONTE, Mme LETERTRE par Mme SANTNER, Mme EL GHOUCHE par Mme HOST, Mme VIGNAL par Mme AURIERES, Mme FINO par M. FABRIER, M. CAUMON par M. FRATISSIER.

Absents Excusés : M. ESTEVE, M. FAUCHEUR, Mme KNIPPER-GERARD, M. SOULAGES, M. VIDAL, Mme VINCENT.

Objet 2 : Budget primitif 2024– Budget Principal

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de voter le budget primitif 2024 de la commune.
Ce budget primitif s'équilibre en recettes et en dépenses ainsi :

- Section de fonctionnement : 4 414 128,61 €
- Section d'investissement : 5 322 564,95 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le Budget Principal 2024 (voté au chapitre pour le fonctionnement et à l'opération pour l'investissement).

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme



Le Maire,

Michel FRATISSIER



République Française
Département de l'Hérault
Extrait du registre des délibérations
Commune de Ganges

Date de la Convocation : 3 avril 2024

Séance du mercredi 10 avril 2024

Présents : 15
Absents : 6
Représentés : 6

L'an deux mille vingt quatre
 et le mercredi dix avril à 18h30,
 le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué
 s'est réuni en session ordinaire,
 sous la présidence de Monsieur Michel FRATISSIER, Maire

Votes : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. FRATISSIER, Maire, MM. FABRIER, HOST B, VIVANCOS, Mmes SANTNER Adjointes, MM ASDIH, BOUDOU, CANARD, CHANTON, FRANCOIS, RIGAUD, SABATIER, Mmes AURIERES-VIALLA, LECONTE, HOST N Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme VIALA par Mme LECONTE, Mme LETERTRE par Mme SANTNER, Mme EL GHOUGH par Mme HOST, Mme VIGNAL par Mme AURIERES, Mme FINO par M. FABRIER, M. CAUMON par M. FRATISSIER.

Absents Excusés : M. ESTEVE, M. FAUCHEUR, Mme KNIPPER-GERARD, M. SOULAGES, M. VIDAL, Mme VINCENT.

Objet 3 : Compte administratif et compte de gestion 2023 - Budget assainissement

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2023 pour le budget assainissement tels qu'ils figurent dans le compte administratif et le compte de gestion du Comptable.

Résultats 2023 Budget Assainissement

	Résultat de clôture cumulé 2022	Affectation résultat 2022	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture cumulé 2023
Section d'investissement				
Recettes de l'exercice			218 936.19	
Dépenses de l'exercice			393 577.10	
Excédent	593 272.62		174 640.91	418 631.71
Déficit				
Section d'exploitation				
Recettes de l'exercice			141 438.09	
Dépenses de l'exercice			145 852.50	
Excédent	26 896.71		4 414.41	22 482.30
Déficit				
TOTAL	620 169.33		179 055.32	441 114.01

Monsieur le Maire propose donc d'approuver le compte administratif et le compte de gestion 2023 et d'affecter

- *au compte 002 excédent de la section d'exploitation : 22 482.30 €*

Monsieur le Maire quitte la salle, Madame Santner fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion 2023 du budget assainissement comme présentés ci-dessus et décide d'affecter :

- *au compte 002 excédent de la section d'exploitation : 22 482.30 €*

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,

Michel FRATISSIER




République Française
Département de l'Hérault
Extrait du registre des délibérations
Commune de Ganges

Date de la Convocation : 3 avril 2024

Séance du mercredi 10 avril 2024

Présents : 15

Absents : 6

Représentés : 6

Votes : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt quatre
et le mercredi dix avril à 18h30,
le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de Monsieur Michel FRATISSIER, Maire

Présents : M. FRATISSIER, Maire, MM. FABRIER, HOST B, VIVANCOS, Mmes SANTNER Adjointes, MM ASDIH, BOUDOU, CANARD, CHANTON, FRANCOIS, RIGAUD, SABATIER, Mmes AURIERES-VIALLA, LECONTE, HOST N Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme VIALA par Mme LECONTE, Mme LETERTRE par Mme SANTNER, Mme EL GHOUGH par Mme HOST, Mme VIGNAL par Mme AURIERES, Mme FINO par M. FABRIER, M. CAUMON par M. FRATISSIER.

Absents Excusés : M. ESTEVE, M. FAUCHEUR, Mme KNIPPER-GERARD, M. SOULAGES, M. VIDAL, Mme VINCENT.

Objet 4 : Budget Primitif 2024– Budget Assainissement

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de voter le budget assainissement 2024 de la commune.

Ce budget primitif s'équilibre en recettes et en dépenses ainsi :

Section d'exploitation : 155 240.63 €

Section d'investissement : 657 772.34 €

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les prévisions du Budget Primitif Assainissement 2024 telles que détaillées dans le document annexé, le budget est voté au chapitre en section d'exploitation et à l'opération en section d'investissement.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,

Michel FRATISSIER



République Française
Département de l'Hérault
Extrait du registre des délibérations
Commune de Ganges

Date de la Convocation : 3 avril 2024

Séance du mercredi 10 avril 2024

Présents : 15

Absents : 6

Représentés : 6

Votes : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt quatre
et le mercredi dix avril à 18h30,
le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de Monsieur Michel FRATISSIER, Maire

Présents : M. FRATISSIER, Maire, MM. FABRIER, HOST B, VIVANCOS, Mmes SANTNER Adjointes, MM ASDIH, BOUDOU, CANARD, CHANTON, FRANCOIS, RIGAUD, SABATIER, Mmes AURIERES-VIALLA, LECONTE, HOST N Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme VIALA par Mme LECONTE, Mme LETERTRE par Mme SANTNER, Mme EL GHOUCHE par Mme HOST, Mme VIGNAL par Mme AURIERES, Mme FINO par M. FABRIER, M. CAUMON par M. FRATISSIER.

Absents Excusés : M. ESTEVE, M. FAUCHEUR, Mme KNIPPER-GERARD, M. SOULAGES, M. VIDAL, Mme VINCENT.

Objet 5 : Vote des taux des impôts directs locaux 2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales

Monsieur le Maire propose au Conseil de ne pas augmenter les taux d'imposition de la commune comme c'est le cas depuis 2014 :

Taxe foncière bâti : 39.18%

TFNB : 79.76 %

Taxe d'habitation : 8.56 %

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal entérine les taux des impôts locaux pour 2024 de la façon présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme



Le Maire,

Michel FRATISSIER

COMMUNE : 111 GANGES
ARRONDISSEMENT : 34 LODEVÉ
TRÉSORERIE OU SGC : SGC EST HERAULT

Accusé de réception en préfecture
034-213401110-2024-0410-DELIB05T AUXIMPO-DE
Date de télétransmission : 22/04/2024
Date de réception préfecture : 22/04/2024

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition provisionnelles 2024 4	Produits référence 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	5 067 144	39,18	115,78	5 271 000	2 065 178	39,18	2065178
Taxe foncière non bâties (TFNB)	14 328	79,76	174,38	14 200	11 326	79,76	41326
Taxe d'habitation (TH)	724 620	8,56	61,89	568 200	48 638	8,56	48638
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	2 125 142	2 125 142	>>>	2 125 142
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition provisionnelles 2024	Produit référence 2024 (col.4 x col.2 x col.3)	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité 2 125 142 =	39,18		<input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	2 125 142 = 1	79,76		
Taxe d'habitation (TH)	2 125 142	8,56		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	21 519			10 233	0	0	- 600 180	11 - 568 428

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024
2 125 142		- 568 428		1 556 714

À MONTPELLIER

Le 12 MARS 2024

Pour la Direction des Finances publiques,
LAURENT GUILLON
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le

Pour la Préfecture,

Pour la Commune,

Le 16/04/2024





République Française
Département de l'Hérault
Extrait du registre des délibérations
Commune de Ganges

Date de la Convocation : 3 avril 2024

Séance du mercredi 10 avril 2024

Présents : 15

Absents : 6

Représentés : 6

Votes : 21

Pour : 20

Contre : 1

Abstention : 0

L'an deux mille vingt quatre
et le mercredi dix avril à 18h30,
le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de Monsieur Michel FRATISSIER, Maire

Présents : M. FRATISSIER, Maire, MM. FABRIER, HOST B, VIVANCOS, Mmes SANTNER Adjoints, MM ASDIH, BOUDOU, CANARD, CHANTON, FRANCOIS, RIGAUD, SABATIER, Mmes AURIERES-VIALLA, LECONTE, HOST N Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme VIALA par Mme LECONTE, Mme LETERTRE par Mme SANTNER, Mme EL GHOUGH par Mme HOST, Mme VIGNAL par Mme AURIERES, Mme FINO par M. FABRIER, M. CAUMON par M. FRATISSIER.

Absents Excusés : M. ESTEVE, M. FAUCHEUR, Mme KNIPPER-GERARD, M. SOULAGES, M. VIDAL, Mme VINCENT.

Objet 6 : Demande de financement - au titre du FIPD 2024- programme S (Vidéoprotection)

Le FIPD, instauré par l'article 5 de la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, a été réaffirmé par l'article 1 du décret n° 2019-1259 du 28 novembre 2019 modifiant le code de la sécurité intérieure relatif au fonds interministériel pour la prévention de la délinquance. Il a vocation à soutenir des actions dans le cadre de la prévention de la délinquance et de la radicalisation.

Il permet également de cofinancer certains investissements relatifs à la vidéoprotection de la voie publique, à la sécurisation d'établissements scolaires et l'achat d'équipement pour les policiers municipaux.

Ces orientations sont fixées par la Stratégie nationale de prévention de la délinquance pour la période 2020-2024.

Les appels à projets du FIPD concernent les 3 programmes suivants :

- programme D consacré aux actions de prévention de la délinquance,
- programme R consacré aux actions de prévention et de la radicalisation,
- programme S consacré aux projets de sécurisation.

Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter l'Etat dans le cadre du FIPD pour la réalisation du projet de renforcement du maillage de la vidéoprotection avec la pose de nouvelles caméras en 2024.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- d'adopter le projet de renforcement du maillage de la vidéoprotection (12 caméras)
- d'approuver le montant prévisionnel des travaux : 43 480.90€ HT
- de solliciter le montant le plus élevé possible au titre du FIPD 2024 ou autres dotations de l'Etat

- de l'autoriser à déposer un dossier de subvention et signer toutes les pièces nécessaires.

Après en avoir délibéré 20 voix pour et 1 contre, le Conseil Municipal décide :

- *d'adopter le projet de renforcement du maillage de la vidéoprotection (12 caméras)*
- *d'approuver le montant prévisionnel des travaux : 43 480.90€ HT*
- *de solliciter le montant le plus élevé possible au titre du FIPD 2024 ou autres dotations de l'Etat*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention et signer toutes les pièces nécessaires.*

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,




Michel FRATISSIER



République Française
Département de l'Hérault
Extrait du registre des délibérations
Commune de Ganges

Date de la Convocation : 3 avril 2024

Séance du mercredi 10 avril 2024

Présents : 15

Absents : 6

Représentés : 6

Votes : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt quatre
et le mercredi dix avril à 18h30,
le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de Monsieur Michel FRATISSIER, Maire

Présents : M. FRATISSIER, Maire, MM. FABRIER, HOST B, VIVANCOS, Mmes SANTNER Adjoints, MM ASDIH, BOUDOU, CANARD, CHANTON, FRANCOIS, RIGAUD, SABATIER, Mmes AURIERES-VIALLA, LECONTE, HOST N Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme VIALA par Mme LECONTE, Mme LETERTRE par Mme SANTNER, Mme EL GHOUGH par Mme HOST, Mme VIGNAL par Mme AURIERES, Mme FINO par M. FABRIER, M. CAUMON par M. FRATISSIER.

Absents Excusés : M. ESTEVE, M. FAUCHEUR, Mme KNIPPER-GERARD, M. SOULAGES, M. VIDAL, Mme VINCENT.

Objet 7 : Subvention fonctionnement 2024-Centre socio-culturel Agantic-1^{er} acompte

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le versement d'un premier acompte de participation aux frais de fonctionnement 2024 du centre socio-culturel l'Agantic à hauteur de 70% soit 5 600€.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le versement d'un premier acompte de participation aux frais de fonctionnement 2024 du centre socio-culturel l'Agantic à hauteur de 70% soit 5 600€.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme



Le Maire,

Michel FRATISSIER



République Française
Département de l'Hérault
Extrait du registre des délibérations
Commune de Ganges

Date de la Convocation : 3 avril 2024

Séance du mercredi 10 avril 2024

Présents : 15

Absents : 6

Représentés : 6

Votes : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt quatre
et le mercredi dix avril à 18h30,
le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de Monsieur Michel FRATISSIER, Maire

Présents : M. FRATISSIER, Maire, MM. FABRIER, HOST B, VIVANCOS, Mmes SANTNER Adjoints, MM ASDIH, BOUDOU, CANARD, CHANTON, FRANCOIS, RIGAUD, SABATIER, Mmes AURIERES-VIALLA, LECONTE, HOST N Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme VIALA par Mme LECONTE, Mme LETERTRE par Mme SANTNER, Mme EL GHOUGH par Mme HOST, Mme VIGNAL par Mme AURIERES, Mme FINO par M. FABRIER, M. CAUMON par M. FRATISSIER.

Absents Excusés : M. ESTEVE, M. FAUCHEUR, Mme KNIPPER-GERARD, M. SOULAGES, M. VIDAL, Mme VINCENT.

Objet 8 : Subvention actions -Centre socio-culturel Agantic-1^{er} acompte

Monsieur le Maire informe le Conseil que la convention de partenariat avec l'AGANTIC a été signée pour la période 2023-2026 suite au nouveau projet social. La communauté de communes est également signataire de cette convention, les deux collectivités co-financent 3 actions portées par le centre socio-culturel, il s'agit de :

- *l'appartement des jeunes*
- *Accompagnement responsabilité parentale dans la scolarité de leur enfant*
- *ludagantic*

Monsieur le Maire propose de soutenir ces actions pour un montant de 11 500€ pour une année de fonctionnement.

Monsieur le Maire propose d'allouer un premier acompte à hauteur de 70% soit 8 050 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer un premier acompte à hauteur de 70% soit 8 050 €.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme


Le Maire,
Michel FRATISSIER



République Française
Département de l'Hérault
Extrait du registre des délibérations
Commune de Ganges

Date de la Convocation : 3 avril 2024

Séance du mercredi 10 avril 2024

Présents : 15

Absents : 6

Représentés : 6

Votes : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt quatre
et le mercredi dix avril à 18h30,
le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de Monsieur Michel FRATISSIER, Maire

Présents : M. FRATISSIER, Maire, MM. FABRIER, HOST B, VIVANCOS, Mmes SANTNER Adjoints, MM ASDIH, BOUDOU, CANARD, CHANTON, FRANCOIS, RIGAUD, SABATIER, Mmes AURIERES-VIALLA, LECONTE, HOST N Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme VIALA par Mme LECONTE, Mme LETERTRE par Mme SANTNER, Mme EL GHOUCHE par Mme HOST, Mme VIGNAL par Mme AURIERES, Mme FINO par M. FABRIER, M. CAUMON par M. FRATISSIER.

Absents Excusés : M. ESTEVE, M. FAUCHEUR, Mme KNIPPER-GERARD, M. SOULAGES, M. VIDAL, Mme VINCENT.

Objet 9 : Subvention exceptionnelle association CCGYM de Ganges

Monsieur le Maire propose au Conseil d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association de CCGYM de GANGES pour leur déplacement au Championnat de France à Amiens le 10 mai.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association de CCGYM de GANGES pour leur déplacement au Championnat de France à Amiens le 10 mai.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,



Michel FRATISSIER



République Française
Département de l'Hérault
Extrait du registre des délibérations
Commune de Ganges

Date de la Convocation : 3 avril 2024

Séance du mercredi 10 avril 2024

Présents : 15

Absents : 6

Représentés : 6

Votes : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt quatre
et le mercredi dix avril à 18h30,
le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de Monsieur Michel FRATISSIER, Maire

Présents : M. FRATISSIER, Maire, MM. FABRIER, HOST B, VIVANCOS, Mmes SANTNER Adjoints, MM ASDIH, BOUDOU, CANARD, CHANTON, FRANCOIS, RIGAUD, SABATIER, Mmes AURIERES-VIALLA, LECONTE, HOST N Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme VIALA par Mme LECONTE, Mme LETERTRE par Mme SANTNER, Mme EL GHOUCHE par Mme HOST, Mme VIGNAL par Mme AURIERES, Mme FINO par M. FABRIER, M. CAUMON par M. FRATISSIER.

Absents Excusés : M. ESTEVE, M. FAUCHEUR, Mme KNIPPER-GERARD, M. SOULAGES, M. VIDAL, Mme VINCENT.

Objet 10 : Subvention Eurek'art

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'association Eurek'art a sollicité la commune pour un soutien financier pour l'ensemble de ses actions sur notre territoire. En 2024 l'association porte le projet POSTCARD, projet de résidence artistique de territoire, qui interroge nos rapports aux paysages, mais aussi des événements culturels comme celui de l'accueil de la fanfare « les oiseaux de trottoir ».

Monsieur le Maire propose d'allouer à l'association la somme de 1 000€ pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer à l'association la somme de 1 000€ pour l'année 2024.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme


Le Maire,
Michel FRATISSIER



République Française
Département de l'Hérault
Extrait du registre des délibérations
Commune de Ganges

Date de la Convocation : 3 avril 2024

Séance du mercredi 10 avril 2024

Présents : 15

Absents : 6

Représentés : 6

Votes : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt quatre
et le mercredi dix avril à 18h30,
le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de Monsieur Michel FRATISSIER, Maire

Présents : M. FRATISSIER, Maire, MM. FABRIER, HOST B, VIVANCOS, Mmes SANTNER Adjoints, MM ASDIH, BOUDOU, CANARD, CHANTON, FRANCOIS, RIGAUD, SABATIER, Mmes AURIERES-VIALLA, LECONTE, HOST N Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme VIALA par Mme LECONTE, Mme LETERTRE par Mme SANTNER, Mme EL GHOUCHE par Mme HOST, Mme VIGNAL par Mme AURIERES, Mme FINO par M. FABRIER, M. CAUMON par M. FRATISSIER.

Absents Excusés : M. ESTEVE, M. FAUCHEUR, Mme KNIPPER-GERARD, M. SOULAGES, M. VIDAL, Mme VINCENT.

Objet 11 : Subvention EPE 34 – Point écoute parents enfants- Année 2024

Monsieur le Maire rappelle que le point écoute parents-enfants propose pour les familles du territoire des entretiens confidentiels et gratuits sur rendez-vous avec un psychologue. L'association travaille en relation et en articulation avec les professionnels des secteurs éducatifs et médico-sociaux locaux.

Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention de 4 000 € à l'EPE pour le fonctionnement 2024. Monsieur le Maire précise que la communauté de communes cofinancera cette action à hauteur de 4 000€.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 4 000 € à l'EPE pour le fonctionnement 2024.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,

Michel FRATISSIER



République Française
Département de l'Hérault
Extrait du registre des délibérations
Commune de Ganges

Date de la Convocation : 3 avril 2024

Séance du mercredi 10 avril 2024

Présents : 15

Absents : 6

Représentés : 6

Votes : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt quatre
et le mercredi dix avril à 18h30,
le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de Monsieur Michel FRATISSIER, Maire

Présents : M. FRATISSIER, Maire, MM. FABRIER, HOST B, VIVANCOS, Mmes SANTNER AdJoints, MM ASDIH, BOUDOU, CANARD, CHANTON, FRANCOIS, RIGAUD, SABATIER, Mmes AURIERES-VIALLA, LECONTE, HOST N Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme VIALA par Mme LECONTE, Mme LETERTRE par Mme SANTNER, Mme EL GHOUGH par Mme HOST, Mme VIGNAL par Mme AURIERES, Mme FINO par M. FABRIER, M. CAUMON par M. FRATISSIER.

Absents Excusés : M. ESTEVE, M. FAUCHEUR, Mme KNIPPER-GERARD, M. SOULAGES, M. VIDAL, Mme VINCENT.

Objet 12 : Subvention Festival la Chispa-Edition 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'association La Chispa organise un festival de Flamenco le vendredi 17 mai et le samedi 18 mai. Les objectifs de ce festival sont de :

- Diffuser et partager l'Art Flamenco, en territoire gangeois.
- Favoriser l'accès à la culture pour tous.
- Fédérer les populations locales autour du projet (habitants, commerçants, travailleurs sociaux, associations, écoles, maisons de retraite, structures administratives locales...).
- Créer du lien social : favoriser une mixité aussi bien parmi les bénévoles que dans le public
- Participer à redynamiser le centre-ville de Ganges.

L'association sollicite la commune pour un soutien financier. Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention d'un montant de 2 000 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention d'un montant de 2 000 €.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme


Le Maire,
Michel FRATISSIER



République Française
Département de l'Hérault
Extrait du registre des délibérations
Commune de Ganges

Date de la Convocation : 3 avril 2024

Séance du mercredi 10 avril 2024

Présents : 15

Absents : 6

Représentés : 6

Votes : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt quatre
et le mercredi dix avril à 18h30,
le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de Monsieur Michel FRATISSIER, Maire

Présents : M. FRATISSIER, Maire, MM. FABRIER, HOST B, VIVANCOS, Mmes SANTNER Adjoints, MM ASDIH, BOUDOU, CANARD, CHANTON, FRANCOIS, RIGAUD, SABATIER, Mmes AURIERES-VIALLA, LECONTE, HOST N Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme VIALA par Mme LECONTE, Mme LETERTRE par Mme SANTNER, Mme EL GHOUCHE par Mme HOST, Mme VIGNAL par Mme AURIERES, Mme FINO par M. FABRIER, M. CAUMON par M. FRATISSIER.

Absents Excusés : M. ESTEVE, M. FAUCHEUR, Mme KNIPPER-GERARD, M. SOULAGES, M. VIDAL, Mme VINCENT.

Objet 13 : Définition des modalités de la mise à disposition du public du dossier de deuxième modification simplifiée du PLU

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles la modification simplifiée n°2 du PLU a été engagée et rappelle les motifs de cette modification simplifiée. Monsieur le maire informe le conseil municipal que la procédure de modification simplifiée du PLU nécessite la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler des observations, conformément à l'article L 153-47 du code de l'urbanisme et qu'il convient de définir les modalités de cette mise à disposition :

Pour rappel, le projet de modification simplifiée n°2 du PLU concerne la modification du règlement de la zone UD3 afin de réparer une erreur matérielle relative au zonage d'assainissement pluvial applicable dans la zone UD3.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que le dossier de modification simplifiée du PLU soit mis à la disposition du public pendant un mois, du 01^{er} au 31 mai 2024 inclus. Pendant ce délai, le dossier sera consultable en mairie, aux jours et horaires habituels d'ouverture. Un registre permettant au public de consigner ses observations sera ouvert.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide que le dossier de modification simplifiée du PLU sera mis à la disposition du public pendant un mois, du 01^{er} au 31 mai 2024 inclus. Pendant ce délai, le dossier sera consultable en mairie, aux jours et horaires habituels d'ouverture. Un registre permettant au public de consigner ses observations sera ouvert.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,

Michel FRATISSIER





République Française
Département de l'Hérault
Extrait du registre des délibérations
Commune de Ganges

Date de la Convocation : 3 avril 2024

Séance du mercredi 10 avril 2024

Présents : 15

Absents : 6

Représentés : 6

Votes : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt quatre
et le mercredi dix avril à 18h30,
le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de Monsieur Michel FRATISSIER, Maire

Présents : M. FRATISSIER, Maire, MM. FABRIER, HOST B, VIVANCOS, Mmes SANTNER Adjoints, MM ASDIH, BOUDOU, CANARD, CHANTON, FRANCOIS, RIGAUD, SABATIER, Mmes AURIERES-VIALLA, LECONTE, HOST N Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme VIALA par Mme LECONTE, Mme LETERTRE par Mme SANTNER, Mme EL GHOUGH par Mme HOST, Mme VIGNAL par Mme AURIERES, Mme FINO par M. FABRIER, M. CAUMON par M. FRATISSIER.

Absents Excusés : M. ESTEVE, M. FAUCHEUR, Mme KNIPPER-GERARD, M. SOULAGES, M. VIDAL, Mme VINCENT.

Objet 14 : Nouveau règlement communal des aides en faveur de la réhabilitation des logements privés sur le centre ancien de Ganges -OPAH-RU 2024/2028

La Ville a mis en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur le centre ancien de la commune, pour une durée de 5 ans. Ce programme de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) a fait l'objet d'une convention conclue le 22 décembre 2023 avec l'Etat, l'ANAH, le Conseil départemental de l'Hérault et la CAF de l'Hérault. Il est opérationnel depuis le 1^{er} février 2024.

Dans ce cadre, le Conseil municipal a adopté par délibération en date du 18 décembre 2023 un règlement communal des aides en faveur de la réhabilitation des logements privés sur le centre ancien de la commune. Celui-ci définit les aides financières que la Ville peut attribuer aux propriétaires dans le cadre de l'OPAH-RU, en complément de celles de l'ANAH et du Département de l'Hérault. Le règlement fixe les conditions d'attribution de ces financements, et notamment les taux et plafonds de subventions.

Les aides de l'ANAH ont évolué depuis le 1^{er} janvier 2024. Les aides de la Ville étant complémentaires à celles de l'ANAH, il paraît indispensable de les ajuster en conséquence. Il est ainsi proposé d'adopter une nouvelle répartition des aides financières, à budget constant. Le nouveau règlement est joint à la présente note.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'APPROUVER dans tout son contenu le nouveau règlement communal des aides en faveur de la réhabilitation des logements privés sur le centre ancien de Ganges, dans le cadre de l'OPAH-RU 2024/2028 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à faire le nécessaire pour assurer la parfaite exécution de ce règlement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

-D'APPROUVER dans tout son contenu le nouveau règlement communal des aides en faveur de la réhabilitation des logements privés sur le centre ancien de Ganges, dans le cadre de l'OPAH-RU 2024/2028 ;

-D'AUTORISER Monsieur le Maire à faire le nécessaire pour assurer la parfaite exécution de ce règlement.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,

Michel FRATISSIER



OPAH-RU 2024/2028
Règlement communal des aides en faveur de la réhabilitation
des logements privés sur le centre ancien de Ganges
2^{ème} version, en date du 10 avril 2024

Article 1 : Objectifs

Avec l'Etat, l'ANAH (Agence nationale de l'habitat), le Département de l'Hérault et la CAF de l'Hérault, la Ville de Ganges a mis en place une OPAH-RU (Opération programmée d'amélioration de l'habitat – Renouvellement urbain) pour une durée de 5 ans (2024/2028). L'objectif de ce programme est d'améliorer l'habitat dans le centre ancien de la commune, notamment à travers des aides attribuées aux propriétaires de logements privés pour la réalisation de leur projet de travaux.

Dans le cadre de l'OPAH-RU, la Ville a souhaité apporter des aides complémentaires à celles de l'ANAH et du Département. Ces aides correspondent aux catégories suivantes :

- Propriétaires occupants de niveau de revenus « modeste », pour des travaux lourds destinés résorber des situations d'habitat indigne (occupé) ou très dégradé (vacant et projet d'acquisition / réhabilitation en vue de l'occupation du logement).
- Propriétaires occupants pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie.
- Propriétaires bailleurs pour la réalisation de travaux lourds en vue de résorber des situations d'habitat indigne (occupé) ou très dégradé (vacant).
- Propriétaires bailleurs ayant le statut de personne morale pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie permettant de sortir des catégories E, F, G (DPE).
- Syndicats de copropriété, pour la réalisation de travaux sur les parties communes de copropriétés reconnues dégradées.

Un programme d'aide à la restauration et la valorisation de façades a également été mis en place en partenariat avec la Région Occitanie. Il fait l'objet d'un règlement distinct.

Article 2 : Périmètre de l'OPAH-RU

Sont éligibles les immeubles et logements dont l'adresse est située dans le périmètre de l'OPAH-RU figurant en annexe du présent règlement.

Article 3 : Public éligible

Les aides communales sont complémentaires aux aides de l'ANAH pour des projets de travaux ayant été agréés par l'ANAH.

Peuvent bénéficier des aides communales les demandeurs répondant aux conditions de l'ANAH, ayant obtenu une aide de l'ANAH et dont les travaux n'ont pas encore été réalisés :

- les propriétaires occupants
- les propriétaires bailleurs
- les syndicats de copropriété

Article 4 : Travaux éligibles, plafonds et taux d'intervention

Les aides communales interviendront exclusivement dans le cadre de l'OPAH-RU 2024/2028, qui fait l'objet d'une convention entre la Ville de Ganges, l'Etat, l'ANAH, le Département de l'Hérault et la CAF de l'Hérault.

Les aides communales ne pourront être attribuées que dans la limite des enveloppes budgétaires prévisionnelles de la Ville. Elles correspondront à des crédits inscrits en section d'investissement du budget de la collectivité.

Les travaux éligibles et le plafond de leur montant sont identiques à ceux de l'ANAH. Les honoraires de maîtrise d'œuvre sont subventionnés au même taux que le dossier travaux. L'assiette des dépenses éligibles aux aides communales est identique à celle de l'ANAH.

La Ville ne pourra pas apporter son concours financier à un projet qui n'aurait pas été validé par l'ANAH.

Pour les propriétaires occupants

Les taux d'aide et les plafonds appliqués par la Ville sont les suivants :

Travaux lourds : logements très dégradés / lutte contre l'habitat indigne

Nature des travaux	Niveau de revenus	Taux d'aide	Plafond de la subvention
Travaux lourds dans des logements très dégradés Lutte contre l'habitat indigne Arrêtés de mise en sécurité ou d'insalubrité	Modeste exclusivement	15%	8.000€

Rénovation énergétique

Nature des travaux	Niveau de revenus	Taux d'aide	Plafond de la subvention
Rénovation énergétique d'ampleur effectuée dans le cadre de « MaPrimeRénov' parcours accompagné »	Très modeste	5%	2.800€
	Modeste	8%	3.500€

Pour les propriétaires bailleurs

Les taux d'aide et les plafonds appliqués par la Ville sont les suivants :

Travaux lourds : logements très dégradés / lutte contre l'habitat indigne

Nature des travaux	Statut du propriétaire	Conventionnement Loc' avantages	Taux d'aide	Plafond de la subvention
Travaux lourds dans des logements très dégradés Lutte contre l'habitat indigne Arrêtés de mise en sécurité ou d'insalubrité	Personnes physiques et personnes morales	LOC 1	30%	12.000€

Rénovation énergétique

Nature des travaux	Statut du propriétaire	Conventionnement Loc' avantages	Taux d'aide	Plafond de la subvention
Rénovation énergétique dans le cadre de « Habiter mieux » Atteinte a minima de l'étiquette énergétique D et gain énergétique d'au moins 35%	Personnes morales exclusivement	LOC 1	15%	4.000€

Pour les copropriétés

Les taux d'aide et les plafonds appliqués par la Ville sont les suivants :

Nature des travaux	Copropriétés éligibles	Taux d'aide	Plafond de la subvention
Travaux sur les parties communes	Copropriétés reconnues dégradées selon un diagnostic multicritères	20%	11.000€

Article 5 : Acomptes et délai de validité des subventions

Les travaux devront être achevés dans un délai de 3 ans à compter de la date de notification de la subvention.

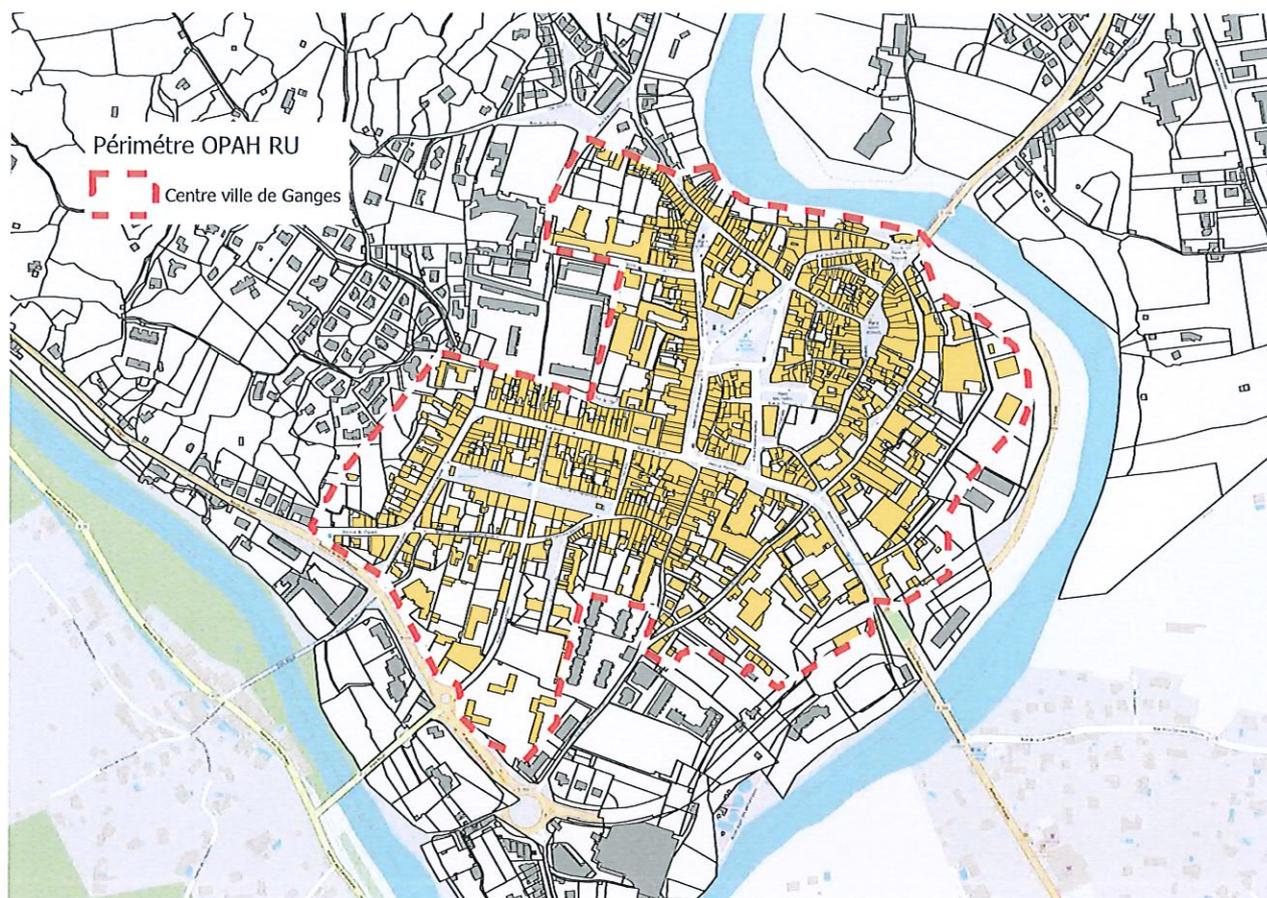
Un acompte de 40% de la subvention pourra être versé sur présentation de factures correspondant à un minimum de 40% de l'assiette des dépenses éligibles du projet.

Le versement du solde de la subvention interviendra à l'achèvement du projet, sur présentation de factures. Il sera conditionné par la conformité des travaux réalisés au projet soutenu.

Aucune avance ne pourra intervenir avant le démarrage des travaux.

Périmètre de l'OPAH-RU 2024/2028 de Ganges

Accusé de réception en préfecture
034-213401110-20240410-DELIB14CM-DE
Date de télétransmission : 18/04/2024
Date de réception préfecture : 18/04/2024



Liste des rues du périmètre :

Avenue des Anciens Combattants	Rue du Four
Rue du Jeu de Ballon	Av. du Général de Gaulle
Avenue Pasteur	Rue du Ménéstrel
Avenue Pasteur	Rue du Noguier
Cours de la République	Rue du Vieux Temple
Cours de la République	Rue Durand
Grand' Rue	Rue Elie Gounelle
Place des halles	Rue Emile Planchon
Place Fabre d'Olivet	Rue Falguière
Impasse Mazet	Rue Ferdinand Paloc
Impasse Moine	Rue Font des Barrys
Place Jules Ferry	Rue Font des Barrys
Route du Vigan	Rue Frédéric Mistral
Rue Armand Sabatier	Rue Jean Jaurès
Rue Armand Sabatier	Rue Louis Monna
Rue Berthezène	Rue Louis Monna
Rue Biron	Rue Louis Pierre Saunier
Rue Biron	Rue Louis Pierre Saunier
Rue Catherine et William Booth	Rue Louis Stehly
Rue de la Croix de Figou	Rue Nouzeran Chevas
Rue de la Croix de Figou	Rue Portail de Laroque
Rue de l'Albarède	Rue Portail de Laroque
Rue de l'Estrade	Rue du Château
Rue de l'Olivette	Rue Saint-Viel
Rue de l'Olivette	Rue Tras la Muraille
Rue de l'Olivette	Rue Vacquerie
Rue des Arts	Ruelle Mazet
Rue des Barrys	Ruelle Planchon
Rue des Ecoles Républicaines	Traverse des Bassaires
Rue des Maquisards	Traverse Lauret
Rue des Soyeux	Traverse Manoel
Rue du Camp Neuf	